



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Bougy-Villars : le canton nomme une administration provisoire**

**Trois des cinq candidats élus ce dimanche 8 février à la Municipalité de Bougy-Villars ont décliné leur élection. Le Conseil d'Etat se voit donc obligé de nommer une administration provisoire afin d'assurer transitoirement le bon fonctionnement de l'administration et de gérer les affaires courantes.**

En décembre 2003, la Municipalité de Bougy-Villars, formée de 5 membres, démissionnait en bloc avec effet au 31 janvier 2004 pour cause de dissensions répétées avec son conseil général. Sur demande du Préfet, elle a accepté de rester en place jusqu'au 15 février 2004 dans l'attente de l'élection du nouvel exécutif. Cette élection a eu lieu dimanche 8 février. Cinq candidats ont été élus au 2ème tour mais trois d'entre eux ont décliné leur élection après réflexion ; les deux autres l'ont acceptée. Un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat pour demander l'annulation de ce scrutin et la tenue de nouvelles élections

Du fait de la cessation de fonction de l'ancienne municipalité, la Commune de Bougy-Villars se retrouvera dès le 16 février sans exécutif. Le Conseil d'Etat, en sa qualité d'autorité supérieure de surveillance des communes, a décidé de mettre en place un dispositif temporaire pour administrer la commune. Celui-ci restera en fonction jusqu'à ce qu'une nouvelle Municipalité soit élue par le peuple. Cette administration provisoire sera assurée par 3 personnes ; présidée par M. Aimé Roch (sans lien de parenté avec le Préfet d'Aubonne), ancien syndic de Perroy, elle comprendra également MM Richard Gerritsen et Félix Comby de Bougy-Villars. Ces derniers étaient candidats aux élections du 8 février ; choisis par le peuple, ils ont accepté leur mandat manifestant ainsi leur disponibilité et leur motivation. Ces trois personnes seront chargées d'assurer transitoirement le bon fonctionnement de l'administration et de gérer les affaires courantes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 2004

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 076 376.28.99 M. Eric Golaz, chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, tél. 021 316.45.45